



REUNION DU 27 JUILLET 2023

**Représentants SNAP au CSE
du 27.07.23**

Jérôme BONNIER
Christophe CHOPINEAU
Sophie GRIL
Frédérique SERIN

DELEGUE REGIONAL

Jean-Luc BONNET

**DELEGUEE REGIONALE
ADJOINTE**

Sophie GRIL

Pour nous écrire, cliquez [ICI](#)

€ Points à l'ordre du jour

- I. Point d'actualité sur France Travail
- II. Information sur la généralisation de la migration des fichiers dans le cadre du programme O365
- III. Information en vue d'une Consultation sur le projet d'aménagement de l'agence de Montauban Nord (dans le cadre d'ADD)
- IV. Information en vue d'une Consultation sur le projet d'aménagement de l'agence de Perpignan Polygone (dans le cadre d'ADD)
- V. Information en vue d'une Consultation sur le projet d'aménagement de l'agence de Beaucaire (dans le cadre d'ADD)
- VI. Information en vue d'une Consultation sur le projet d'aménagement de l'agence de Prades (dans le cadre d'ADD)
- VII. Informations sociales
- VIII. Fonctionnement du CSE

Information

I. Point d'actualité sur France Travail

Le projet Loi « Plein Emploi » a été voté au Sénat le 10 juillet dernier.

A cette occasion, une très grande majorité des éléments contenus dans ce projet de Loi a été confirmée comme la généralisation de l'inscription et celle de la signature d'un contrat d'engagement, la création de communs, la structuration du réseau France Travail ainsi que sa gouvernance.

Des amendements ont été apportés tel le maintien du nom de l'opérateur Pôle Emploi au sein du réseau France Travail ou l'indication du niveau d'intensité requis pour l'accompagnement correspondant, le cas échéant, à une durée hebdomadaire d'au moins 15H00.

La prochaine étape va consister à présenter ce projet de Loi devant l'Assemblée Nationale, ce qui est envisagé fin septembre – début octobre.

Si le contenu du texte adopté par l'Assemblée Nationale devait différer de celui voté par le Sénat alors une Commission paritaire se mettrait en place pour proposer un texte commun qui devrait effectuer une navette parlementaire entre le Sénat et l'Assemblée Nationale sachant que c'est cette dernière chambre qui aura la compétence pour statuer définitivement.

Au niveau de Pôle Emploi, le Directeur Général a décidé de nommer la Directrice Régionale Adjointe en charge des Opérations et du Réseau de la Région Centre Val de Loire (Isabelle Lenfant) auprès du DGA en charge de l'Offre de Service (Paul Bazin) dans le cadre de la préfiguration de France Travail.

En ce qui concerne l'expérimentation BRSA en Aveyron, un COPIL présidé par le Préfet et le Président du Conseil Départemental s'est tenu le 07 juillet dernier. Cette réunion a entériné la montée en charge du dispositif sachant qu'il s'agit d'une phase intermédiaire avant d'intégrer les personnes déjà BRSA à la rentrée prochaine.

Les équipes du Conseil Départemental et de Pôle Emploi ont été félicitées pour leur investissement. Actuellement, 54 personnes sont suivies sachant que 11 BRSA sont sortis du dispositif pour reprise d'emploi.

Pour la Direction, l'intérêt de cette expérimentation est l'évaluation des besoins ; ce qui explique la diffusion de postes en BDE pour les agences concernées par cette disposition.

Le Conseil Départemental de l'Aveyron cherche également à embaucher mais peine à recruter les travailleurs sociaux dont il a besoin.

II. Information sur la généralisation de la migration des fichiers dans le cadre du programme O365

Depuis 2021, Pôle Emploi a fait le choix de continuer à se servir des solutions proposées par la firme Microsoft et de basculer progressivement vers la suite Microsoft Office 365. En effet, les outils utilisés jusqu'à par Pôle Emploi (Office 2013, Skype, Microsoft Exchange) avaient vocation à disparaître ou à évoluer.

Notre Etablissement va franchir une étape supplémentaire alors que la phase actuelle qui concerne la migration de la messagerie et la synchronisation des fichiers individuels sur One Drive est en cours de déploiement. Cette nouvelle strate vise donc la migration des fichiers partagés (soit les lecteurs « V » et « T » des sites) sur Teams.

Pour effectuer ce basculement, trois étapes distinctes demandent à être respectées :

- **La préparation, sur une période de 2,5 mois, qui consistera à nettoyer et trier les fichiers et, pour les équipes, à construire l'arborescence qui sera utilisée sur Teams. A cet effet, les ambassadeurs Office 365 et les managers relais devront sécuriser l'ensemble de ce processus.**
- **La migration technique proprement dite qui sera réalisée par la DSI.**
- **Le déplacement des fichiers et la prise en main des nouveaux espaces ainsi créés.**

Par ailleurs, des enseignements ont été tirés de la phase pilote à laquelle a participé la Région Occitanie ; ils portent sur :

- Le renforcement du développement des compétences d'où les sessions d'accompagnement à la prise en main de l'outil mises en place pour les sites par le Service Informatique. Actuellement $\frac{3}{4}$ des agences ont bénéficié de cet appui.
- Le portage du projet par la ligne managériale : c'est pourquoi des actions spécifiques pour les managers ont été instaurées.
- L'importance des managers relais, maillon indispensable avec l'équipe projet régionale et les ambassadeurs Office 365.

Aujourd'hui, outre les sessions d'accompagnement et les trois formations spécifiques sur le sujet, une boîte à outils et une cinquantaine de vidéos tutos sont mises à disposition.

Le calendrier du déploiement est prévu en deux phases, la 1^{ère} pour les agences et les DT de fin novembre 2023 à avril 2024, et la 2^{ème} pour les fonctions support d'avril à novembre 2024. Les agences qui migreront fin novembre initieront leurs travaux préparatoires début septembre.

Le point de vue du SNAP Occitanie : Le SNAP Occitanie s'interroge sur le choix de Pôle Emploi de maintenir sa confiance dans la firme Microsoft en raison de la protection des données. Au-delà de ce constat, le SNAP Occitanie relève l'intérêt des sessions d'accompagnement mises en place pour les collectifs, sessions fortement appréciées. Le SNAP Occitanie ne peut que souligner l'intérêt de la phase préparatoire pour la réussite du déploiement et, surtout, pour l'appropriation et l'usage du plus grand nombre.

Les questions du SNAP Occitanie :

- En Région, combien d'ambassadeurs Office 365 sont recensés ?
- La Direction peut-elle détailler la phase de généralisation prévue sur 6 mois pour les agences : est-il prévu un nombre de sites maximum par semaine ou par mois ? un déploiement par DT ? Par taille de sites ? Quel est le choix fait pour le déploiement des fonctions support : par Direction ? Par bâtiment ? A quel moment interviendra la migration pour la Direction de Production ?
- Est-il nécessaire d'être présent sur son site de rattachement le jour de la migration ?
- Par ailleurs, une charte d'utilisation Teams a-t-elle été réalisée ?
- Enfin, est-il prévu une nouvelle enquête sur la mise en œuvre et l'appropriation à la suite Office 365 après la tenue de cette nouvelle étape à des fins de mesure des évolutions ?

Les réponses de la Direction :

La Direction précise entendre les arguments des représentants du personnel concernant la firme Microsoft mais ajoute qu'il s'agit d'un choix national.

- Aujourd'hui, en Région, il y a 354 ambassadeurs Office 365 et 119 managers relais.
- **Le calendrier de déploiement n'est pas, à ce stade, défini.**
- Il n'est pas nécessaire d'être physiquement présent sur son site de rattachement le jour de la migration technique.
- La Direction n'a pas connaissance de l'existence d'une charte d'utilisation Teams.
- La stratégie prévue vise à évaluer cette disposition, notamment la sécurisation de l'accompagnement dans la conduite de ce projet, sans qu'il soit possible à ce jour d'affirmer qu'une nouvelle enquête sera réalisée.

III. Information en vue d'une Consultation sur le projet d'aménagement de l'agence de Montauban Nord (dans le cadre d'ADD)

Avant la présentation des différents projets d'aménagement, suite à une question posée par le SNAP Occitanie, la Direction confirme la décision de la Direction Générale de ne pas reconduire cette démarche au-delà de l'année en cours. Jusqu'à présent, pour chaque projet ADD, un budget de 30 000 euros est alloué à l'agence.

Pour la Région, outre la présentation de ce jour concernant 4 sites, les agences de Colomiers, Castelginest et Lannemezan sont engagées dans cette démarche et leurs projets respectifs devraient être présentés au CSE à la rentrée prochaine.

Ce projet vise à l'agrandissement et au réaménagement de l'accueil, à la création d'un espace de coworking et à l'aménagement de l'espace de restauration.

Le bureau dévolu au poste de MANAC va être supprimé, le poste MANAC étant transféré au bureau voisin. L'espace ainsi gagné va permettre de déplacer la zone des PILAs. A la place seront aménagées la zone d'attente et une zone dévolue à l'entreprise. Les banques d'accueil et le mobilier de l'espace d'attente seront remplacés. A l'étage, le local vestiaire, inutilisé, sera transformé en salle de coworking. Un espace détente sera créé au sein de l'espace restauration qui, par ailleurs, verra son mobilier renouvelé et modifié.

Les travaux afférents seront réalisés en deux phases de cinq jours chacune : la 1^{ère}, en site occupé, va porter sur les aménagements de l'étage, la 2^{ème}, qui implique la fermeture de l'agence sur deux jours, va concerner l'aménagement de l'accueil.

IV. Information en vue d'une Consultation sur le projet d'aménagement de l'agence de Perpignan Polygone (dans le cadre d'ADD)

Ce projet vise à la reconfiguration de l'accueil et des espaces dévolus à l'ELD, à la création d'une zone de travail collective et d'espaces coworking.

L'accueil va être réaménagé avec des implantations modifiées (banque d'accueil, zone Pilas, espace attente, bureau Manac) et un mobilier renouvelé. Par ailleurs deux bureaux seront supprimés au profit d'un espace coworking.

Une salle d'atelier et la zone de travail collective entreprise seront interverties ; un bureau mitoyen à cette zone permettra la réception des employeurs. Par ailleurs, une zone de travail collectif GDD sera créée en lieu et place de bureaux individuels.

Les bureaux DAPE, DAAPE et l'espace REA – REM sont reconfigurés et la surface libérée sera utilisée pour un autre espace coworking.

Les travaux seront étalés sur deux semaines et seront réalisés en site occupé avec, cependant, la fermeture de l'agence au public pendant deux jours.

Un débat entre la Direction et les représentants du personnel s'engage sur la sécurisation des conseillers en AIC alors que les banques d'accueil seront positionnées juste devant le bureau MANAC, MANAC amené à recevoir des DE mécontents voire agressifs.

La Direction répond que ce choix relève de la volonté du site et exprime le soutien du MANAC à l'accueil. Elle précise que les DE pourront être amenés à utiliser, pour sortir, la 2^{ème} porte du bureau qui ouvrira sur la future zone PILAs.

V. **Information en vue d'une Consultation sur le projet d'aménagement de l'agence de Beaucaire (dans le cadre d'ADD)**

Ce projet vise au réaménagement de l'accueil, à la création d'un espace de coworking et à l'agrandissement de la zone de détente.

L'accueil va être reconfiguré avec des implantations modifiées (banque d'accueil, zone Pilas, espace attente, bureau Manac) et un mobilier renouvelé.

Par ailleurs deux bureaux seront supprimés au profit d'une salle d'atelier ; l'actuelle salle d'atelier étant transformée en espace de coworking.

Un espace détente café sera intégré au sein de l'espace restauration.

Les travaux seront également étalés sur deux semaines et seront réalisés en site occupé avec la fermeture de l'agence au public pendant deux jours.

La Direction accède à la demande du **SNAP Occitanie** de doter, d'une porte de séparation, les bureaux MANAC et renfort d'accueil.

VI. **Information en vue d'une Consultation sur le projet d'aménagement de l'agence de Prades (dans le cadre d'ADD)**

Ce projet vise au réaménagement de l'accueil et de l'espace restauration, à la création d'un espace de coworking, à l'agrandissement de la salle de réunion et à la transformation du local vestiaire en zone de travail.

L'accueil va être reconfiguré avec des implantations modifiées (banque d'accueil, zone Pilas, espace attente, bureau Manac) et un mobilier renouvelé. Cette zone sera redimensionnée via l'utilisation de surfaces pour créer un espace coworking et pour agrandir la salle de réunion.

Le PAG sera emménagé à la place du local vestiaire ; l'espace ainsi libéré permettra la création d'une zone de travail collectif de trois postes.

Là encore, les travaux sont étalés sur deux semaines et seront réalisés en site occupé avec la fermeture de l'agence au public pendant deux jours.

VII. Informations sociales

- *Point sur les aménagements de postes réalisés sur le 1^{er} semestre 2023 concernant les agents BOETH*

Les prises en charge les plus fréquentes concernent les aménagements de postes qu'ils soient, ou non, informatiques ainsi que le matériel spécifique dans le cadre du télétravail (Accord TH).

Les principaux financeurs sont l'Etablissement (à hauteur de 41,5% des dépenses totales), le FIPHP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, 27%) et les mutuelles (23%).

Sur le 1^{er} semestre 2023, 70 aménagements de postes ont été réalisés concernant 69 agents.

Le budget annuel dont dispose la Direction Régionale est affecté prioritairement aux aménagements de postes pour les agents TH. Les préconisations des médecins de travail en termes d'aménagements de postes pour les agents non TH sont mises en œuvre tant que ce budget annuel n'a pas été épuisé.

Les questions du SNAP Occitanie :

- A quel moment sont comptabilisés ces aménagements de postes : au moment de l'accord financier obtenu ? Celui de la livraison ? Celui de l'installation voire du montage ?
- A cet égard, un suivi est-il fait afin de s'assurer qu'un tel équipement soit effectivement utilisable pour l'agent concerné ?

Les réponses de la Direction :

- Les aménagements comptabilisés sont les aménagements réalisés sachant que certains d'entre eux peuvent être mis en œuvre avec un certain délai dû, notamment, aux fournisseurs.
- La Direction va s'organiser pour mettre en œuvre un suivi de l'ensemble des demandes. Elle n'a, à ce jour, rejeté aucune demande considérée comme non raisonnable.

- *Echanges sur le cahier des charges en lien avec l'accompagnement de l'agence de Prades*

Pour la Direction, cet accompagnement a pour intérêt de remettre de la sérénité dans le fonctionnement, d'essayer de rétablir la confiance.

Ce même prestataire est intervenu sur le site de Lézignan.

Ce prestataire a eu des échanges avec la DT afin de partager les objectifs. La méthode utilisée tant dans son contenu que son déroulé est, elle, à la main du prestataire.

Les interlocuteurs du prestataire sont la DT et la DRAPS.

Pour la Direction, la question du volontariat ne se pose pas : il s'agit d'une action collective donc tout le collectif est concerné.

Des démarches ont été entreprises pour retirer la plainte mais, dans l'intervalle, elle a été classée sans suite.

○ DU RPS

Le diagnostic posé par la DG sur l'outil chargé d'alimenter le questionnaire devant être utilisé dans le cadre de la nouvelle méthode d'évaluation des RPS a conduit cette dernière à décaler son projet au 1^{er} janvier 2024 pour toutes les régions.

C'est pourquoi la Direction Régionale a pris la décision de reconduire, en 2023, la démarche initiée l'année précédente à savoir la passation du questionnaire INRS.

Chaque site va donc être amené à réaliser le bilan des actions engagées précédemment puis, grâce aux résultats obtenus au questionnaire INRS, à déterminer un nouveau plan d'actions afin d'alimenter son DU RPS 2023.

Ces documents uniques seront examinés par le CSE durant le 1^{er} trimestre 2024.

Lorsque le nouveau questionnaire sera opérationnel, les résultats obtenus permettront, éventuellement, d'actualiser les plans d'actions en cours et serviront à alimenter les DU RPS 2024.

○ DGI national : information sur la visite de l'agence de Perpignan Sant Vicens

Il s'agit d'une action diligentée au niveau national dans le cadre d'un Danger Grave et Imminent sur la thématique de la sécurité à l'accueil.

France entière, un panel de sites va être interrogé : pour la Région, c'est l'agence de Perpignan Sant Vicens qui a été retenue. Le 12 septembre prochain, deux représentants du personnel au niveau national et deux membres de la Direction seront présents dans l'agence à la rencontre de son personnel pour recueillir leur opinion sur ce sujet.

○ *Plan de rentrée 2023*

A l'instar des années précédentes, le plan de rentrée 2023 prévoit la mobilisation de trois dispositions selon le cadencement suivant :

- **La mutualisation des activités ou des traitements entre les agences d'un territoire,**
- **Les traitements centralisés au niveau régional,**
- **Les heures supplémentaires.**

L'objectif visé par ce plan de rentrée consiste à la maîtrise des délais de traitement, notamment en ce qui concerne l'indemnisation d'un premier paiement.

Ainsi, les DT pourront mutualiser les traitements entre les agences sur leur territoire en réaffectant certaines activités ou traitements.

Si les actions conduites au niveau territorial ne permettent pas de les résorber afin de les ramener au niveau attendu, les DT solliciteront le DRAO (Directeur Régional Adjoint en charge des Operations) qui fera une demande de mise à disposition de ressources auprès des autres territoires de la région.

Un recours à la Direction de la Production pourra également être mobilisé pour prendre en charge certains traitements.

Enfin, les territoires pourront mobiliser des heures supplémentaires ; pour ce faire les DT en feront la demande auprès du DRAO et de la DRAPS.

Cette mobilisation se fera sur la base du volontariat. Elle interviendra certains samedis de 9H à 13H. Le calendrier prévu pour ce faire est le suivant : les samedis 14 & 28 octobre, 25 novembre, 02 & 16 décembre.

Du fait de la réalisation d'heures supplémentaires les samedis matin, les traitements réalisés se feront sans contact téléphonique auprès des usagers.

Ces heures supplémentaires seront effectuées en télétravail sous la responsabilité d'un membre de l'ELD qui interviendra en appui et qui s'assurera des traitements à réaliser.

L'appel à volontariat interviendra en fonction de ces traitements auprès des conseillers GDD, CDDE et CDE.

Les heures supplémentaires pourront également être effectuées certains jours de la semaine, jusqu'à 20H00, en fonction des dates de prolongation des services ouvertes par la DSI.

La Direction présente le bilan 2022 de son plan de rentrée :

128 agents ont été concernés par des heures supplémentaires les samedis matins entre septembre et décembre 2022. 90 d'entre eux étaient des employés et techniciens pour 38 agents de maîtrise et cadres.

656 heures supplémentaires ont été réalisées ces samedis entre septembre et décembre pour le compte des DT de la Haute Garonne, du Gard – Lozère, de l'Hérault et des Pyrénées Orientales.

Seule l'activité indemnisation a été concernée par ce recours aux heures supplémentaires.

(Le **SNAP Occitanie** fait remarquer que la réalisation, le samedi matin, de l'activité indemnisation ne permet pas d'accompagner les décisions, ce que reconnaît la Direction).

Par ailleurs, la Direction de Production a traité 32 872 documents.

VIII. Fonctionnement du CSE : opérations à venir au titre des ASC

- ✚ **Les élus ont voté la mise en œuvre d'une action spécifique d'épuisement des stocks des précédentes billetteries (bowling, balnéo,...).** L'objectif est de permettre aux agents d'acheter les places restant invendues. Ces billets seront proposés à prix « coûtant », c'est-à-dire sans participation financière du CSE mais au prix négocié par le Comité. Le principe retenu est celui du « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi » jusqu'à écoulement des volumes.
- ✚ **Les élus ont également décidé d'utiliser les sommes non dépensées pour les voyages et les loisirs avec la mise en œuvre de places complémentaires pour les linéaires et les colonies Hiver, le renouvellement des opérations « carte culture » et « cinéma » et deux opérations billetterie « Port Aventura » et « Disneyland ».**

Comme à l'accoutumée, une communication du CSE sera diffusée à l'ensemble du personnel afin de présenter ces différentes dispositions et d'en préciser les modalités.

*L'Equipe **SNAP Occitanie** reste à ta disposition pour tout renseignement ou information complémentaire.*